

Centre Médico-Psycho-Pédagogique
6 allée Albert Camus
78190 TRAPPES

☎ : 01.30.50.46.59

☎ : 01.30.66.02.80

Heures d'ouverture du secrétariat :

Lundi – mardi – mercredi - vendredi
De 8h30 à 19h30

Jeudi
De 8h30 à 17h

Directrice Médicale :
Dr RAULT

Responsable Pédagogique :
Mme POGNET

Secrétaire Responsable
Mme COLLINET

Association des CMPP

des Yvelines et de l'Essonne

siège social :

1 bis rue d'Anjou – 78000 VERSAILLES

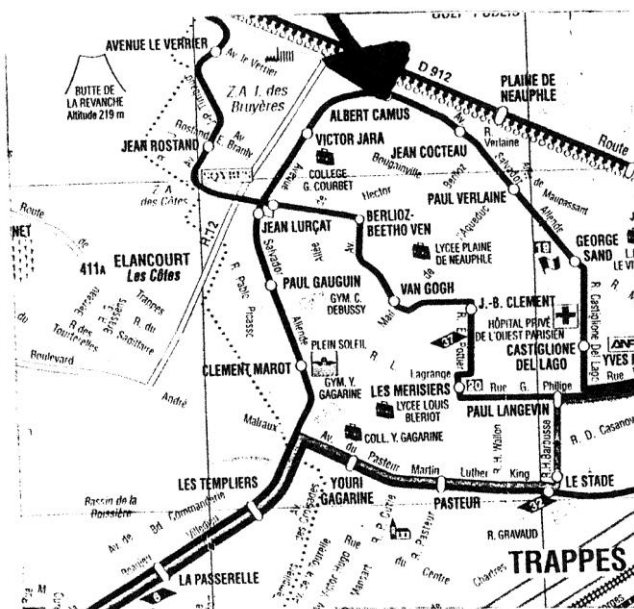
☎ : 01 30 83 25 50

☎ : 01 39 50 88 97

MOYEN D'ACCES

BUS : 417 A
Arrêt Albert Camus

C.M.P.P.



C.M.P.P.

☎ : 01.30.50.46.59

☎ : 01.30.66.02.80

**Centre-Médico-Psycho-
Pédagogique de TRAPPES**

6 allée Albert Camus
78190 TRAPPES

☎ 01.30.50.46.59

☎ 01.30.66.02.80

Le CMPP est un centre de consultations et de soins psychologiques pour les enfants et adolescents jusqu'à 18 (20) ans.

Le CMPP de TRAPPES fait partie de l'association des Centres-Médico-Psycho-Pédagogiques des Yvelines et de l'Essonne reconnue d'utilité publique, contrôlée par la DASS et pris en charge à 100% par la Sécurité Sociale.

Le CMPP fera les démarches administratives directement auprès de votre centre de Sécurité Sociale.

Pourquoi consulter ?

Le CMPP reçoit des enfants et des adolescents à la demande de leur famille pour des difficultés liées :

- **au développement**
(retard de langage, lenteur etc ...)
- **aux acquisitions scolaires**
- **au comportement**
(agitation, inhibition...)
- **aux relations avec les autres**
(repli sur soi, timidité, conflit fréquent...)
- **au sentiment de mal être et/ou tristesse, ou des crises passagères.**

Parfois quelques rendez-vous permettent de dépasser une situation difficile.

Un livret d'accueil est à votre disposition dans la salle d'attente.

Avec qui ?

L'équipe du CMPP est composée de :

- Médecins spécialisés en pédopsychiatrie
- psychologues-psychothérapeutes
- orthophonistes
- une psychomotricienne
- deux assistantes sociales
- un secrétariat.

Même si ponctuellement et avec votre accord un contact peut être envisageable avec l'école, l'ensemble de l'équipe comme dans tout lieu de soin est soumis au secret médical.

[En général la Sécurité Sociale n'accepte pas pour un même enfant, de prendre en charge des soins psychologiques dans deux lieux de soins différents. Pensez à signaler lors des premiers rendez-vous si votre enfant est déjà suivi par ailleurs.]

Comment ?

- Lorsque vous prenez contact avec le CMPP, un dossier succinct vous est remis ou adressé (si vous faites la demande par téléphone). Il est nécessaire de le remplir et de le renvoyer.
 - Un rendez-vous est proposé dès que possible avec un médecin ou un psychologue qui deviendront votre consultant.
 - Ce consultant peut envisager avec vous de faire pratiquer des bilans :
 - Psychologiques
 - Orthophoniques
 - Psychomoteurs
 - Après ces examens ou ces rencontres, un traitement régulier peut vous être proposé en individuel ou en groupe :
 - Psychothérapie
 - Orthophonie
 - Psychomotricité
- Tout au long de la prise en charge, votre enfant reste **sous votre responsabilité**, notamment pour les accompagnements.*